

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

2 FEVRIER 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Sollicitation du fonds
d'aide à l'investissement**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 3 février 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 3 février 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 3 février 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix sept, le 2 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 26 janvier deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPIUIS, Monsieur PERICARD, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOUSSE à Monsieur LAMY
Madame AGUINET à Madame de CIDRAC

Etait absente :

Madame ROULY

Secrétaire de séance :

Madame MACE

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170202-17-A-08-DE
Date de télétransmission : 03/02/2017
Date de réception préfecture : 03/02/2017

N° DE DOSSIER : 17 A 08

OBJET : SOLLICITATION DU FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La loi de finances pour 2017 a reconduit le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et l'a porté à 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016) pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités. Ce fonds se décompose en deux enveloppes.

Une première enveloppe de 580 M€ est consacrée à de grandes priorités d'investissement définies entre l'État et les communes et intercommunalités : réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles, notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. Les crédits seront gérés par les préfets de région.

Une seconde enveloppe de 620 M€ est spécifiquement dédiée aux territoires ruraux et aux villes petites et moyennes pour accompagner le développement des villes et villages de moins de 50 000 habitants.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye conduit depuis de nombreuses années un programme pluriannuel d'investissement très important. En 2016, la Ville a obtenu au titre du FSIL une enveloppe de 780 000 € pour le projet de restructuration de l'école Marie Curie.

Le projet d'aménagement de la Lisière Pereire comprend la construction d'un parking public payant couplé à un parc-relais STIF d'une capacité globale de 248 places sur deux niveaux de sous-sol sous la future place Michel PERICARD. Les travaux doivent démarrer à l'été 2017 pour une durée prévisionnelle de 16 mois.

Cet équipement public structurant pour l'éco-quartier répond aux critères de sélection des dossiers soumis au FSIL.

Ces aides financières étant gérées par le préfet de région, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre ce dossier afin d'obtenir un soutien financier de l'Etat au meilleur taux possible.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre ce dossier entrant dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement local de l'État à Monsieur le préfet de région et à demander les cofinancements associés.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Lamy', written over a horizontal line.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye